



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le **DELIBERATIONS DU**

ID : 066-216602177-20260624-DELIB402026-DE



SEANCE DU 24 JUIN 2026

Nombre de membres afférents au conseil : 19

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 16 + 2 pouvoirs

Date de la convocation : 18/06/2026

Date d'affichage : 19/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre du mois de juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal de TROUILLAS, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BASSAGET, Maire.

Présents : ALART Florence, BASSAGET Jean-Marc, BELOTTI Sandra, CARRE Sylvain, CAZALS Jean-François, CLAVEL Nicolas, CORREA Julie, DUFOUR Laurence, FERNANDEZ Pierre, GUILLEMAT Luc, HERNANDEZ Marion, RAYMOND Bernadette, RIBES Chrystelle, ROZIE Jean-Michel, VERA-GRAU Ausias, VIDAL Mélanie.

Procurations : M. BRETEAU Philippe à M. CAZALS Jean-François, Mme TOURNIER Laurianne à Mme BELOTTI Sandra.

Absent excusé : M. GELY Louis.

Secrétaire de séance : Mme DUFOUR Laurence a été désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°40/2026 : DEMANDE DE SUBVENTION DE
L'ASSOCIATION « LES NIN'S DE LA CANTERRANE »**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de subvention formulée par l'association « Les Nin's de la Canterrane ».

Il rappelle que l'association a été créée en novembre 2025 et qu'elle a pour objet de créer et de renforcer les liens entre les familles et les professionnels de l'enfance autour de l'école, mettre en place des temps d'échanges et de convivialité, construire une réflexion partagée sur le rôle de l'école comme lieu commun où parents, enseignants et professionnels de l'enfance se retrouvent dans un espace de dialogue et de coopération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et à la majorité des membres présents et représentés (17 voix POUR et 1 ABSTENTION) :

- **DECIDE** d'attribuer à l'association « Les Nin's de la Canterrane » une subvention de fonctionnement de 300 €,
- **DIT** que les crédits sont ouverts au Budget Primitif 2026, au chapitre 65, compte 65748,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

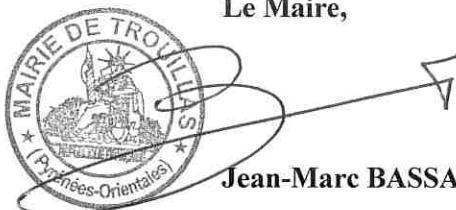
**AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE
DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

La secrétaire de séance,



Laurence DUFOUR

Le Maire,



Jean-Marc BASSAGET

Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 29/06/2026
- Affichage le : 29/06/2026
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou à compter de la notification de la décision par laquelle l'administration rejette le recours gracieux (le silence de l'administration pendant 2 mois valant décision de rejet). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr